



Strasbourg, 18 mai 2021

Rapport GEC-MIG (2021) avril

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

**4^{ème} réunion du Comité de rédaction sur les femmes migrantes
(GEC-MIG)**

Par visioconférence (plateforme KUDO)

Strasbourg, 27-28 avril 2021

RAPPORT

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

1. La Présidente, Vera Eloi da Fonseca (Portugal), a souhaité la bienvenue aux participant-e-s et aux observateurs et observatrices à la quatrième réunion du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG 4) et a donné un aperçu de l'ordre du jour de la réunion.
2. La Présidente a rappelé que la réunion sera consacrée à la poursuite de la discussion de la [version consolidée du projet d'annexe de la recommandation](#), y compris les amendements présentés par les États membres et les autres pays et organismes participants avant la réunion du GEC-MIG de mars 2021 (GEC-MIG 3). Le texte consolidé ainsi que tous les amendements proposés ont été mis à la disposition de toute-s les participant-e-s en anglais bien avant la réunion dans les deux langues.
3. La Présidente a également proposé les méthodes de travail et les objectifs suivants pour la réunion :
 - Reprendre les discussions là où elles se sont arrêtées lors de la GEC-MIG 3 et viser à finaliser les négociations sur le projet d'annexe. Le préambule et le dispositif seront discutés si le temps le permet.
 - Si le temps le permet, il est proposé que le Comité de rédaction donne mandat au Secrétariat et à la Présidente pour revoir le préambule et le dispositif, afin de les rendre cohérents avec le contenu de l'annexe tel que révisé après la GEC-MIG 4 ;
 - Discuter et prendre une décision sur l'inclusion ou non de définitions dans le projet de recommandation ;
 - En termes de méthodes de travail, il est proposé que les délégations ayant soumis des amendements ne présentent pas systématiquement leurs amendements pendant la discussion, afin de gagner du temps.

➤ *Le Comité de rédaction a pris note des informations fournies et a approuvé les méthodes de travail proposées.*
4. La liste des participant-e-s figure à l'annexe II du présent rapport.

2. Adoption de l'ordre du jour

- *Le Comité de rédaction a adopté son ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.*

3. Présentation du projet de recommandation par le Secrétariat

5. Le Secrétariat a présenté le document, y compris le format des amendements proposés et le fait que certaines propositions de compromis (déjà présentées lors du GEC-MIG 3) ont été incluses dans le nouveau projet. Comme convenu lors de la GEC-MIG 3, aucun nouvel amendement n'a été inclus dans le document de travail qui sera discuté lors de la GEC-MIG 4.

4. Discussion sur la préparation de l'Annexe au projet de recommandation

6. Une grande partie de la réunion a été consacrée à la discussion des dispositions et des amendements inclus dans l'annexe du projet de recommandation. Les membres, observateurs et observatrices et autres participant-e-s au Comité de rédaction ont exprimé leur position sur les propositions faites, à partir du §43 (où les discussions se sont terminées lors de la réunion du GEC-MIG de mars 2021)
7. Des discussions ont à nouveau eu lieu concernant l'utilisation des termes "violence fondée sur le genre" et/ou "violence à l'égard des femmes" et la difficulté posée par le terme "genre" notamment pour une délégation. La présidente et le Secrétariat ont rappelé l'accord intervenu lors du GEC-MIG 3, qui consiste à utiliser en principe la formulation "violence à l'égard des femmes" ou, le cas échéant, "toutes les formes de violence à l'égard des femmes" dans le projet de recommandation, tout en indiquant clairement dans le préambule que la "violence à l'égard des femmes" est la "violence fondée sur le genre", conformément à la définition donnée à ce terme dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Convention d'Istanbul). Cela signifie qu'il s'agit d'une violence dirigée contre les femmes parce qu'elles sont des femmes, et qui affecte les femmes de manière disproportionnée. En ce qui concerne les cas où le mot "genre" est utilisé en relation avec d'autres termes, tels que mesures ou politiques "sensibles au genre" ou "basées sur le genre", il a été convenu qu'il serait parfois important d'utiliser ce mot pour aborder les situations spécifiques qui empêchent les femmes et les filles d'exercer pleinement leurs droits humains, surtout si l'on considère que la plupart des délégations sont favorables à l'utilisation d'une terminologie autour du "genre"
8. La déléguée de la Fédération de Russie a rappelé que le terme "genre" en relation avec les rôles sociaux n'était pas reflété dans la législation nationale russe. La déléguée a donc réitéré sa préférence pour l'utilisation de la terminologie relative à la "violence à l'égard des femmes" et l'interprétation de la Fédération de Russie selon laquelle toute référence au "genre" dans le projet de recommandation ferait référence à un concept "fondé sur le sexe".
9. En ce qui concerne un certain nombre d'amendements proposés visant à ajouter des qualificatifs au texte tels que "le cas échéant", "le plus pertinent" ou "si possible", la Présidente a suggéré d'essayer d'éviter d'inclure un tel langage, étant donné que les recommandations du Conseil de l'Europe sont déjà en soi des documents non contraignants.
10. Concernant les lieux d'accès aux procédures d'asile à l'intérieur des pays (§53 du document de travail), il a été noté que la question est sensible et que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme n'est pas entièrement cohérente. Il a donc été décidé de garder la référence aux lieux suffisamment large pour que chaque Etat membre puisse l'interpréter sur la base du contexte et de la législation nationale.

11. La disposition relative à l'interprétation sensible au genre de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951 (§54 du document de travail) a également fait l'objet d'une discussion assez longue et une grande majorité d'États membres étaient favorables au maintien de cette disposition, moyennant quelques modifications. Il a été noté que les "Directives sur la protection internationale" du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : Persécution fondée sur le genre dans le contexte de l'article 1A (2) de la Convention de 1951" du 7 mai 2002 sont considérés comme le document de référence pour l'interprétation de la Convention de 1951 dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, tant par le HCR en tant qu'organe de contrôle de la Convention que par la plupart des États parties. La déléguée de la Fédération de Russie a indiqué que son pays était opposé à l'inclusion de cette disposition.
12. En ce qui concerne la section "Résidence et intégration", les bénéficiaires des différentes dispositions ont été longuement discutés (femmes et filles migrantes/réfugiées/demandeuses d'asile). Le Comité de rédaction a passé en revue chaque disposition avec le soutien de l'experte, afin de s'assurer que tous les groupes concernés étaient correctement spécifiés à chaque fois. Il a également été décidé d'utiliser la formulation "migrant-e-s en situation irrégulière" dans tout le document, par souci de cohérence.
13. Une discussion a eu lieu concernant la section sur la détention. Sur la base des propositions écrites du Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), il a été décidé de déplacer la section sur la détention à la fin du projet d'annexe, juste avant la section sur le retour. Le texte a également été révisé afin d'assurer la cohérence entre la section sur les "installations de transit et d'accueil" et la section sur la détention, en particulier en ce qui concerne les conditions de vie, afin d'assurer au moins le même niveau de protection dans les installations de transit et d'accueil que la protection qui devrait être assurée en matière de détention.
14. Des discussions ont eu lieu sur l'inclusion de définitions dans le projet de recommandation. Compte tenu de la grande sensibilité de nombreuses questions et de l'absence de définition internationalement reconnue pour certains des termes les plus pertinents (ex. "migrant-e"), la Présidente et le Secrétariat ont suggéré de ne pas inclure de définition dans le projet de recommandation.
15. Deux délégations ont exprimé des réserves quant à la suppression de toutes les définitions, car il a été jugé nécessaire de donner clairement une compréhension commune des termes utilisés. Le Secrétariat a expliqué que les efforts déployés pour clarifier et préciser les cibles/bénéficiaires des différentes dispositions devraient contribuer à supprimer les doutes existants, mais que cela pourrait être encore vérifié pour éliminer tous les problèmes potentiels.
16. Il a ensuite été convenu que, même si les définitions ne seront pas encore supprimées, le projet révisé indiquera clairement qu'il s'agit de la proposition du comité, et qu'un

examen approfondi des différentes dispositions sera effectué, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, afin de s'assurer que le texte conserve sa clarté, son utilité et sa valeur ajoutée même en l'absence de définitions.

17. Le temps le permettant, des discussions ont eu lieu sur les paragraphes 1 à 12 du préambule, au cours desquelles les membres, observateurs et observatrices et autres participant-e-s au comité de rédaction ont exprimé leur position sur les propositions faites. Les dispositions ont été revues en conséquence.

5. Prochaines étapes et clôture

18. La Présidente et le Secrétariat ont proposé le processus suivant concernant les prochaines étapes :

- Une consultation finale interne et externe sera organisée après cette réunion, au cours de laquelle les membres et les observateurs et observatrices du GEC-MIG (États observateurs, organisations internationales, ONG), tous les membres de la GEC, ainsi que les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe seront invité-e-s à proposer des amendements au projet de recommandation tel que révisé après cette réunion. Il a également été proposé d'inclure dans cette consultation les ONG suivantes : Réseau européen des femmes migrantes et Save the Children (qui ont été invitées à présenter leur travail et leurs points de vue lors des réunions du GEC-MIG) ainsi que PICUM, la Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers.
- Il s'agira du dernier processus de consultation permettant à toutes les parties concernées d'apporter leurs amendements au projet de texte de la recommandation dans un délai de 6 à 8 semaines. Il a été suggéré, surtout les membres et les observateurs et les observatrices du GEC-MIG, qui ont eu amplement l'occasion de consulter également en interne les différents ministères, d'éviter de faire ou de redéposer des amendements qui sont contraires au langage qui a été précédemment convenu lors des négociations.
- Une fois le processus de consultation terminé, le Secrétariat préparera un projet consolidé révisé qui sera envoyé à toutes les parties concernées vers la mi-août.
- Ce texte sera discuté lors de la prochaine réunion du GEC-MIG (GEC-MIG 5), qui aura lieu les 30 septembre et 1er octobre 2021.
- Le texte final du projet de recommandation sera envoyé à la GEC avant le 10 novembre 2021, afin d'être présenté et discuté lors de la session plénière de la GEC de novembre (23h-26 novembre 2021).

➤ *Le Comité de rédaction a convenu des prochaines étapes à suivre.*

6. Date et lieu de la prochaine réunion

19. La 5^{ème} et dernière réunion du GEC-MIG aura lieu du 30 septembre au 1er octobre 2021 (le format de la réunion sera communiqué en temps utile).

20. La Présidente remercie les participant-e-s du GEC-MIG, le Secrétariat, les interprètes et les technicien-ne-s pour leur travail très efficace et clôt la réunion.

ANNEXE I
ORDRE DU JOUR

Mardi 27 avril 2021

1.	10h00-10h15	Ouverture de la réunion par la Présidente et adoption de l'ordre du jour	GEC-MIG (2021) 4
2.	10h15-11h15	Présentation du document de réunion par le Secrétariat	GEC-MIG (2021)3 rev
11h15-11h30 Pause-café			
3.	11h30-12h30	Discussion sur le projet de recommandation	
12h30-14h30 Pause-déjeuner			
4.	14h30-15h45	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
15h45-16h00 Pause-café			
5.	16h00-16h50	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
6.	16h50-17h00	Conclusions et clôture de la première journée	

Mercredi 28 avril 2021

7.	10h00-11h15	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
11h15-11h30 Pause-café			
8.	11h30-12h30	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
12h30-14h30 Pause-déjeuner			
9.	14h30-15h45	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
15h45-16h00 Pause-café			
10.	16h00-16h50	Discussion sur le projet de recommandation (suite)	
11.	16h50-17h00	Prochaines étapes et clôture	

ANNEXE II
LISTE DE PARTICIPANT-E-S

Membres

Belgique	<p>Khadija Aznag Agence flamande pour l'intégration et l'intégration civique</p> <p>Lauraline Michel Direction de l'Egalité des Chances Fédération Wallonie Bruxelles</p>
Croatie	<p>Martina Bosak Experte associée Bureau gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes</p>
Estonie	<p>Liis Paloots Cheffe de projet en matière de migration et de protection internationale Office national d'assurance sociale</p>
Finlande	<p>Varpu Taarna Centre de compétences sur l'intégration des migrants Ministère des affaires économiques et de l'emploi</p>
France	<p>Alexis Rinckenbach Chef du bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités et de la santé /Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</p> <p>Marion Abbonenc Jeanne Vincent Bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités et de la santé /Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</p>
Géorgie	<p>Teona Kacharava Cheffe Division de l'intégration euro-atlantique Département des relations internationales Ministère des affaires intérieures</p>

Grèce	Vassiliki Saini Secrétariat général pour la démographie, la politique familiale et l'égalité de genre, Ministère du travail et des affaires sociales
Italie	Francesca Scarpini Agente administrative Commission nationale de l'asile, Ministère de l'Intérieur
Lituanie	Aistė Gerikaitė-Šukienė Ministère de la sécurité sociale et du travail
Portugal	Vera Eloi da Fonseca (Présidente) Coordonnatrice de l'équipe de projet sur les inégalités croisées Haut-Commissariat aux migrations
Roumanie	Aurora Martin Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
Fédération de Russie	Olga Opanasenko Conseillère Ministère des affaires étrangères
Espagne	Ana Arrillaga Aldama Directrice Unité de support Institut des femmes et de l'égalité des chances Ministère de la santé, des services sociaux et de l'égalité Lara Ferguson Vázquez De Parga Conseillère principale Unité d'appui Directeur Institut des femmes Ministère de l'égalité
Suisse	Valérie Hofer Conseillère spécialisée Schengen/Dublin Département fédéral de justice et police DFJP Secrétariat d'Etat aux migrations SEM Domaine de direction Affaires internationales Division Coopération européenne Section Schengen, Dublin et affaires bilatérales

Turquie	<p>Onur Dinçer Expert, Direction générale de la condition féminine Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales</p> <p>Neşe Ünal Sülekli Experte, Direction générale de la condition féminine Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales</p>
----------------	--

Observateurs et Observatrices

Saint-Siège	<p>Flaminia Vola Coordinatrice régionale pour l'Europe Section des Migrant-e-s et des Réfugié-e-s du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral</p>
Mexique	<p>Elvira García Aguayo Coordinatrice des questions d'égalité de genre et de non-discrimination</p> <p>Geraldine Gachuz Martínez Directrice des affaires internationales des femmes</p> <p>Jessica Alcázar Ylitaliturri Liaison pour les affaires internationales des femmes Direction générale des droits humains et de la démocratie Ministère des affaires étrangères</p> <p>Luis Arturo Cortés Rosas Directeur de la politique de protection et d'intégration des migrants Politique d'immigration Unité d'enregistrement et d'identité des personnes Ministère de l'intérieur</p>

Etats non-membres

Maroc	<p>Fatima Barkan Directrice des Femmes Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille</p> <p>Chadia El Rherari Cadre rattachée à la Direction des Femmes</p>
--------------	--

	Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille
Tunisie	Hella Ben Youssef Conseillère du Ministre Ministère de la Femme de la Famille et des Personnes âgées

Participant-e-s

Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)	Louise Hooper Experte en soutien au comité de rédaction
Conférence des OINGs	Anne Bergheim-Nègre Vice-Présidente en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes
Agence des Nations Unies pour les réfugiés	Elena Moreno Stagiaire
Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne	Ludovica Banfi Responsable de programme

Secretariat

Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre	Daniele Cangemi Chef de service
Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Caterina Bolognese Cheffe de Division Carolina Lasén Diaz Secrétaire de la GEC Cécile Gréboval Secrétaire du GEC-MIG

	<p>Responsable de programme, approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Adrienne Looby Co-secrétaire de la GEC</p> <p>Evrydiki Tseliou Assistante administrative</p>
Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)-DGII	<p>Patricia São João (GER) Cabinet du Secrétaire d'État à la Citoyenneté et à l'Égalité, Portugal</p>
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)-DGII	<p>Aida-Diana Farkas</p>
Conseil Consultatif sur la Jeunesse (CCJ)-DGII	<p>Lydia Siapardani Cheffe des médias et du plaidoyer Centre des femmes Irida, Grèce</p>
Plateforme européenne de cohésion sociale	<p>Joseph Gerada (GER) Conseiller au Cabinet du Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice Sociale et de la Solidarité, de la Famille et des Droits de l'Enfant</p> <p>Martina Farrugia Responsable de la stratégie au sein du Bureau du Président Fondation pour les services de protection sociale, Malte</p>
Comité Européen de coopération juridique (CDCJ)-DGI	<p>Zuzana Fiserova (GER) Ministère de la Justice Directeur général, section des relations internationales République Tchèque</p> <p>Philippe Krantz Juriste</p>
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou	<p>Michael Neurauter Secrétaire exécutif adjoint</p>

traitements inhumains ou dégradants (CPT)	Francesca Gordon Administratrice
Assemblée parlementaire, Commission des migrations, des réfugié-e-s et des personnes déplacées	Olga Kostenko Secrétaire Clara Bataller Stagiaire
Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme	Nastya Megid Stagiaire
Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés	Klara Paro Stagiaire
Interprétation, Déplacements, Evénements et Multimédia (ITEM)	Nicolas Guittoneau Interprète Maryline Neuschwander Interprète Alex Martin ITEM Multimedia